

ANNEXE 1 - Conditions générales applicables aux SEJOURS.

1. SANTÉ

Le(la) participant(e) est tenu(e) de s'informer de son état de santé et de se rendre compte de ses obligations. Il(elle) doit être responsable des vaccinations éventuelles. Il(elle) est tenu(e) de fournir des informations au moment de l'inscription le cas échéant (santé, habitudes alimentaires, etc.). Si le(la) participant(e) a une contrainte essentielle pour pouvoir effectuer un séjour, il(elle) est tenu(e) de fournir ces informations (thérapie à suivre, médicaments à prendre, etc.). Ces renseignements sont strictement confidentiels et indispensables pour permettre un encadrement approprié. Le cas échéant, l'A.S.B.L. se réserve le droit de conditionner la participation à la remise d'un certificat médical et de refuser certaines inscriptions si le suivi de soins requis est inadapté au séjour.

2. EXCLUSION

L'A.S.B.L. se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne qui nécessiterait une assistance personnelle que les volontaires accompagnateurs(trices) ne seraient pas en mesure d'assumer, et qui pourrait avoir un impact trop important sur les activités du groupe, ou qui ne permettrait pas d'assurer un séjour de qualité au participant concerné.

3. FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Toute inscription implique des frais d'ouverture de dossier. Une somme de 15,00 € par dossier est automatiquement facturée. En aucun cas, cette somme ne pourra être remboursée.

4. PRIX – CONFIRMATION - PAIEMENT

Le prix du séjour comprend l'hébergement en chambre double, l'encadrement par 1 ou 2 volontaires accompagnateur(trices) formés, les repas, les animations prévues dans l'offre. Le transport est parfois inclus. L'annonce de l'activité le précise clairement. Chez les prestataires hébergeurs, le logement en chambre simple est possible mais limité et un supplément facturé.

Le secrétariat de l'A.S.B.L. LIAGES MWp adressera dans les quinze jours la confirmation écrite de la réception du formulaire d'inscription, accompagnée de l'invitation à payer un acompte. L'inscription est effective à la réception de l'acompte sur le compte de l'A.S.B.L. LIAGES MWp.

Le(la) participant(e) est tenu de payer, dans les 8 jours de la réception de la confirmation écrite, 30 % du prix total du séjour, à titre d'acompte. Il(elle) utilisera, pour ce faire, le virement qui lui sera remis. A défaut de paiement de l'acompte dans les délais prévus, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription.

Le solde devra être versé au plus tard 30 jours avant la date de départ du séjour.

Pour toute inscription reçue entre 30 jours et 10 jours avant le départ, le séjour devra être payé immédiatement dans son intégralité. Pour toute inscription reçue endéans les 10 jours avant le départ, le séjour devra être payé immédiatement dans son intégralité ET la preuve de paiement devra être apportée à l'accompagnateur(trice) le jour du départ.

Après paiement et au plus tard 7 jours calendriers avant la date de départ, toutes les informations pratiques relatives au transport, au programme du séjour, aux bagages, aux repas, aux documents de voyages, seront envoyées prioritairement par mail ou par voie postale.

5. ANNULATION PAR LE(LA) PARTICIPANT(E)

Le(la) participant(e) est tenu(e) d'aviser immédiatement, par téléphone ET par écrit (mail ou voie postale), le secrétariat de l'A.S.B.L. de l'annulation de son inscription. La date de réception de l'annulation écrite sera la date de l'annulation. Les annulations postérieures à la date du départ ne seront pas prises en considération.

Dans tous les cas, un document justifiant l'annulation doit être remis au secrétariat de l'A.S.B.L. LIAGES MWp. Soit un certificat médical lorsque sont invoqués des motifs d'ordre médical, soit une preuve écrite de l'existence d'un autre motif invoqué. Un motif d'annulation d'ordre médical est individuel. Il ne peut être fait usage d'un certificat médical individuel pour justifier l'annulation d'une inscription de 2 personnes voyageant ensemble.

Sous réserve d'acceptation du motif d'annulation par l'A.S.B.L. organisatrice, il sera accordé un remboursement au participant en cas d'annulation.

L'A.S.B.L. ne souscrit aucune assurance annulation/rapatriement pour chaque destination. Le(la) participant(e) est tenu de souscrire l'assurance annulation de son choix s'il en souhaite une.

Les membres de la Mutualité Solidaris Wallonie en ordre de cotisation complémentaire bénéficient d'une assistance à l'étranger, l'assurance médicale et rapatriement MUTAS. Pour les participant(e)s non affilié(e)s à Solidaris Wallonie, il y a lieu de se renseigner auprès de sa mutualité.

Lorsque le(la) participant(e) annule sans motif ou lorsque le motif d'annulation n'est pas accepté par l'A.S.B.L. organisatrice, des frais de dédit sont facturés :

- pour les annulations jusqu'à 2 mois avant le départ, l'acompte sera retenu ;
- pour les annulations entre 2 mois et 1 mois avant le départ, 50 % du prix total sera retenu ;
- pour les annulations entre 1 mois et 10 jours avant le départ, 75 % du prix total sera retenu ;
- pour les annulations survenant 10 jours ou moins avant le départ, la totalité du prix du voyage sera retenu.

Pour les séjours hors centre d'hébergement mutuelliste Le Lys Rouge, les conditions d'annulation du prestataire externe voyagiste seront d'application. Elles peuvent être obtenues sur demande au secrétariat de l'A.S.B.L. LIAGES MWP.

En aucun cas, un séjour écourté ou une absence constatée à l'heure du départ et non signalée, ne donne droit à un remboursement, même partiel.

5. ANNULATION PAR L'A.S.B.L.

L'A.S.B.L. se réserve le droit d'annuler le séjour, par écrit, jusqu'à 30 jours avant la date du départ si le nombre minimum préconisé de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure (crise sanitaire par exemple). Dans ce cas, l'A.S.B.L. remboursera immédiatement les sommes déjà reçues sans que le(la) participant(e) puisse faire valoir des droits à une quelconque indemnité. L'A.S.B.L. pourra proposer au participant un séjour de remplacement. S'il(elle) accepte de s'y inscrire, les sommes versées pour le séjour annulé seront déduites du prix total du séjour de remplacement.

6. CESSIBILITÉ

S'il est dans l'impossibilité de participer au séjour, le(la) participant(e) peut céder son inscription au séjour, jusqu'à cinq jours avant le départ, à une tierce personne âgée de 55 ans et plus, pour laquelle l'A.S.B.L. aura explicitement marqué son accord. Cette cession entraîne la perception des frais de dossier visés au point 3 ainsi que d'éventuels autres frais (changement de nom sur le titre de transport par exemple). Le cessionnaire doit respecter toutes les mentions des présentes conditions générales.

7. RÉVISION DE L'OFFRE

L'offre de séjours est élaborée de bonne foi et en fonction des données disponibles chez les prestataires hébergeurs et voyagistes au moment de sa programmation. Selon les circonstances, le programme pourrait donc subir quelques modifications d'une importance ne représentant pas une diminution de la valeur globale du voyage. L'A.S.B.L. se réserve le droit de corriger les données non essentielles du programme dans une communication ultérieure au catalogue.

Toutes les modifications apportées aux modalités pratique de transport, d'horaires, de programme qui nous seraient imposées par les prestataires ou par des circonstances exceptionnelles, ne justifient, en aucun cas, l'annulation sans motif de l'inscription.

Bien que toutes les activités mentionnées dans les descriptifs aient été confirmées par les prestataires, et que l'A.S.B.L. les ait en conséquence publiées de bonne foi, il peut arriver pour des raisons indépendantes de la volonté de l'A.S.B.L. et propres notamment à ces prestataires, que ces activités et autres prestations soient suspendues ou supprimées sans que l'A.S.B.L. n'en ait été avisée. L'A.S.B.L. LIAGES MWP ne pourrait être tenue pour responsable dans le cas où de tels désagréments se produiraient.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

La possession d'une carte d'identité en ordre de validité est obligatoire pour tous, tant en Belgique qu'à l'étranger. Pour tous les ressortissants non-belges, il y a lieu de se renseigner avant un départ à l'étranger, soit à leur ambassade, soit au consulat.